

Obsèques

Suite des obsèques

Beauvoir-sur-Mer, Rezé Saint-Sébastien-sur-Loire Grandchamps-des-Fontaines Saint-Soupiets (77), Barbâtre

Eric et Nicole Venant, ses parents;
Jérôme, Romain et Jeanne,
ses frères et sa belle-soeur;
Jules, son neveu;
Paul et Marinette Mandin,
Maurice et Christiane Venant,
ses grands-parents;
ainsi que toute la famille,
ont la douleur de vous faire part
du décès de

THIBAUT

survenu à l'âge de 18 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu
**vendredi 4 août 2023, à 10 h 30, en
l'église de Beauvoir-sur-Mer**, suivie de
l'inhumation au cimetière.
Thibaut repose au funérarium Fradet,
35 bis rue des Sables à
Beauvoir-sur-Mer.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*PF Fradet,
Beauvoir-sur-Mer, 02 28 10 58 40*

Le Loroux-Bottereau La Plaine-sur-Mer

Annick, son épouse;
Chrystel, sa fille;
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Daniel FOUIN

survenu dans sa 82^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée
**vendredi 4 août 2023, à 10 h 30, en
l'église du Loroux-Bottereau**.
Daniel repose à la chambre funéraire
Gérard au Loroux-Bottereau.
La famille remercie à l'avance toutes
les personnes qui s'associeront à sa
peine.
Condoléances sur
www.pompes-funebres-gerard.fr

*PF Gérard,
Le Loroux-Bottereau, 02 40 03 78 39*

Seiches-sur-le-Loir

Ses enfants et leurs conjoints,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse
de vous faire part du décès de

Monsieur Gérard GAUDIN veuf de Madame Odette GAUDIN

survenu le lundi 31 juillet 2023, à l'âge
de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
**vendredi 4 août 2023, à 15 heures,
en l'église de Seiches-sur-le-Loir**,
suivie de l'inhumation au cimetière.
Gérard repose au funérarium
Chevet-Tombini de Seiches-sur-le-Loir.
La famille remercie l'ensemble du
personnel de l'EHPAD de Mazé.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*PF Chevet-Tombini,
Seiches-sur-le-Loir, 02 41 76 57 55*

Saint-Brevin-les-Pins (44) Paimbœuf (44)

Marcel, son époux;
Marie-Laure et Roger,
Dominique et Lucie,
Jean-Pierre et Lucia, ses enfants;
Ludivine et Mickael, Eloise et Mickael,
Maxime et Magali, Damien,
Thibaut et Justine, ses petits-enfants;
Robin, Estéban, Peter, Célestine,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Madame Clémence GOBIN née PELLETIER

survenu à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
**samedi 5 août 2023, à 10 heures,
en l'église de Saint-Brevin-les-Pins**,
suivie de l'inhumation au cimetière de
Paimboeuf.
Clémence repose à la Maison funéraire
de Saint-Brevin.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.
Condoléances sur
www.ouest-france.fr/obsèques

*PF Bréviennes,
Saint-Brévin-les-Pins, 02 40 21 18 88*

Vertou, Bouguenais Saint-Prest (28), Orléans (45)

Frédéric et Catherine,
Dominique et Brigitte,
Antoine et Nadia, ses enfants;
Alexandra, Erwan, Gaëtan, Mathieu,
Gwendoline, Brice, Mathis et Théo,
ses petits-enfants;
Ronan et Arsène, ses arrière-petits-fils;
Marie-Claire, sa sœur,
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Madame Liliane VOLPI née PENISSON

survenu le lundi 31 juillet 2023, à l'âge
de 83 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu
**lundi 7 août 2023, à 10 h 30, au
crématorium de Château-Thébaud**.
Lili repose à la chambre funéraire
Gérard, 10 rue des Entrepreneurs
à Vertou.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements
Plutôt que des fleurs, des dons en
faveur de la Maison de Nicodème.
Condoléances sur
www.pompes-funebres-gerard.fr

*PF Gérard,
Vertou, 02 28 01 76 35*

Le Pouliguen, Saint-Nazaire

Martine, son épouse;
Cyril et Magali, ses enfants;
Kat et Nico, leurs conjoint(e)s,
Léna et Hugo, ses petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Monsieur Alain CRUSSON

survenu le samedi 29 juillet 2023,
à l'âge de 69 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu
**vendredi 4 août 2023, à 10 h 30,
au crématorium de Saint-Nazaire**.
Alain repose au funérarium Océane
de Guérande.
Pas de fleurs.
Le présent avis tient lieu de faire-part et
de remerciements.

*PF Océane,
Guérande, 02 40 42 92 42*

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de La Garnache

Construction d'une médiathèque

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de La Garnache.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 218 500 965 00015.
Ville : 85710. Code postal : La Garnache.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : AH70.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Nom du contact (chargé d'affaire) : Loïc Grigy.
Adresse mail du contact : l.grigy@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 99 38.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels/attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ; une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux) ; pour les entreprises des lots 1 et 2, la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 22 septembre 2023 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : construction d'une médiathèque à la Garnache.
Type de marché : travaux.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 01 : démolition, désamiantage.
CPV du lot 01 : 45262660. Lieu d'exécution du lot 01 : La Garnache.
Description du lot 02 : gros œuvre.
CPV du lot 02 : 45222220. Lieu d'exécution du lot 02 : La Garnache.
Description du lot 03 : charpente Bois, ossature bois, bardage bois.
CPV du lot 03 : 45261100. Lieu d'exécution du lot 3 : La Garnache.
Description du lot 04 : couverture échantché.
CPV du lot 04 : 45261210. Lieu d'exécution du lot 04 : La Garnache.
Description du lot 05 : menuiseries extérieures.
CPV du lot 05 : 45421000. Lieu d'exécution du lot 05 : La Garnache.
Description du lot 06 : métallerie, serrurerie.
CPV du lot 06 : 45421140. Lieu d'exécution du lot 06 : La Garnache.
Description du lot 07 : menuiseries intérieures bois.
CPV du lot 07 : 45421000. Lieu d'exécution du lot 07 : La Garnache.
Description du lot 08 : cloisons sèches.
CPV du lot 08 : 45421152. Lieu d'exécution du lot 08 : La Garnache.
Description du lot 09 : plafonds.
CPV du lot 09 : 45421146. Lieu d'exécution du lot 09 : La Garnache.
Description du lot 10 : revêtements de sols durs, faïence.
CPV du lot 10 : 45430000. Lieu d'exécution du lot 10 : La Garnache.
Description du lot 11 : revêtements de sols textiles.
CPV du lot 11 : 45432111. Lieu d'exécution du lot 11 : La Garnache.
Description du lot 12 : peinture, nettoyage.
CPV du lot 12 : 45442100. Lieu d'exécution du lot 12 : La Garnache.
Description du lot 13 : ascenseur.
CPV du lot 13 : 42416100. Lieu d'exécution du lot 13 : La Garnache.
Description du lot 14 : plomberie sanitaires, chauffage ventilation.
CPV du lot 14 : 45330000. Lieu d'exécution du lot 14 : La Garnache.
Description du lot 15 : électricité, courants faibles.
CPV du lot 15 : 45310000. Lieu d'exécution du lot 15 : La Garnache.
Description du lot 16 : photovoltaïque.
CPV du lot 16 : 45261215. Lieu d'exécution du lot 16 La Garnache.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui pour les lots 1 et 2. Pour convenir d'un rendez-vous, à compter du lundi 4 septembre 2023, prendre contact avec la mairie de La Garnache : Mme Sophie Bodella (directrice générale des services) au 02 51 93 11 08.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.

Communauté de communes Challans Gois Communauté

Diagnostic approfondi d'ouvrages hydrauliques
traversants du système d'endiguement

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes «Challans Gois Communauté». Nom du contact : M. le Président, 16, rue du Parc-de-Pont-Habert, CS 50337, 85300 Sallertaine.
Siret : 200 071 629 00014.
Groupeement d'acheteur : non.
Procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : sans objet.
Date limite de réception des plis : 15 septembre 2023 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribuer sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Objet du marché : diagnostic approfondi d'ouvrages hydrauliques traversants du système d'endiguement de Challans Gois Communauté.
Type de marché : service.
Tranche optionnelle 1 : diagnostic des autres ouvrages.
Code CPV principal : 71241000-9.
Lieu principal d'exécution : territoire de Challans Gois Communauté.
Durée du marché (en mois) : 5,5 mois, 4 mois en sus si la TO1 est affirmée.
La consultation comporte des tranches : oui.
Marché alloti : non.
Visite obligatoire : non.
Renseignements complémentaires : retrait du dossier de consultation par voie électronique via le service www.marches-securises.fr mot clé : «Challans Gois».

Immobilier

La location justifie une indemnité d'expropriation

Pour être indemnisé de la perte de revenus locatifs en cas d'expropriation de locaux loués, il n'est pas nécessaire de prouver que le locataire utilise effectivement les lieux. Il suffit, a rappelé la Cour de cassation, que les locaux soient loués à la date de l'ordonnance qui prononce l'expropriation, cette ordonnance mettant d'ailleurs fin au bail. En cas d'expropriation, rappelle par ailleurs la Cour de cassation, le propriétaire a droit à une indemnité accessoire pour perte de revenus locatifs lorsque son bien est affecté à la location et que sa dépossession entraîne une perte de revenus locatifs. Cette indemnité compense la perte de revenus le temps qu'il faut pour procéder au rachat d'un bien de remplacement, concluent les juges. (Cass. Civ 3, 8.6.2023, Q 22-14.706).

Commune de Longeville-sur-Mer

Travaux d'aménagement rue des Bourbes

PROCÉDURE ADAPTÉE

01. Identification du pouvoir adjudicateur : commune de Longeville-sur-Mer, Mme le Maire, maire, 14, rue de Lattre-de-Tassigny, 85560 Longeville-sur-Mer. Tél. 02 51 33 30 33.
Adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
02. Mode de passation choisi : procédure adaptée (article R.2123-1 du Code de la commande publique).
03. Objet du ou des march(s) : Longeville-sur-Mer, travaux d'aménagement rue des Bourbes.
Désignation des travaux :
Secteur 1 : du rond-point du Rocher jusqu'au parking du Crapa.
Secteur 2 : du parking du Crapa jusqu'au camping Zagarella.
Secteur 3 : du camping Zagarella jusqu'à la sortie de l'agglomération.
- terrassements en déblais ;
- mise en oeuvre de la structure de trottoir ;
- pose des bordures et des grilles avaloirs ;
- mise en oeuvre des revêtements de finition ;
- mise en place de la signalisation routière définitive ;
- aménagements des espaces verts.
Délai global :
Secteur 1 : 6 semaines.
Secteur 2 : 7 semaines.
Secteur 3 : 7 semaines.
Début prévisionnel des travaux : fin novembre 2023.
04. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site : <https://www.marches-securises.fr>
05. Date limite de réception : lundi 18 septembre 2023, 12 h 00.
Conditions de remise : voie électronique : via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>
06. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : conditions fixées aux articles R.2143-3 à R.2143-12 du Code de la commande publique.
07. Délai de validité des offres : 90 jours.
08. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- prix des prestations : 40 % ;
- qualité technique de l'offre et planning : 60 %.
09. Maîtrise d'oeuvre et renseignements : Géouest, 26, rue Jacques-Yves-Cousteau, Zac de Beaupuy 4, BP 50352, 85009 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 37 27 30.
10. Délais et procédures de recours :
Référé précontractuel : article L.551-1 du Code de justice administrative.
Référé contractuel : article R.551-7 du Code de justice administrative.
Recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée.
Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
Recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif constatant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, quai de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00. Fax 02.40.99.46.58.
11. Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 28 juillet 2023.

Les Sables-d'Olonne Agglomération

Élaboration et édition du magazine

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'acheteur : Les Sables-d'Olonne Agglomération, 21, place du Poilu-de-France, 85118 Les Sables-d'Olonne, tél. 02 51 23 84 40, info@isaoglo.fr
SIRET 20007116500167
Objet du marché : élaboration et édition du magazine des Sables-d'Olonne Agglomération.
Lot 1 : rédaction. Montant annuel maximum : 17 000 euros HT.
Lot 2 : mise en page du journal. Montant annuel maximum : 4 500 euros HT.
Lot 3 : impression. Montant annuel maximum : 53 000 euros HT.
Lot 4 : distribution. Montant annuel maximum : 15 000 euros HT.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande.
Modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres : téléchargement du dossier via le lien du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Dépôt des offres par voie dématérialisée uniquement.
Pièces à fournir :
- la lettre de candidature (imprimé DC1),
- la déclaration du candidat (imprimé D2),
- une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France,
- une liste de références en prestations similaires de moins de 3 ans,
- une attestation d'assurance RC 2023,
- acte d'engagement,
- BPU,
- mémoire technique.
Critère d'analyse des offres :
Lot 1 : rédaction.
- qualité de la rédaction et méthodologie : 35 %,
- prix de la prestation : 35 %,
- délai d'exécution : 30 %.
Lot 2 : composition et mise en page du magazine.
- appréciation du graphisme des compositions réalisées et de la méthodologie développée par l'agence : 35 %,
- prix de la prestation : 35 %,
- délai d'exécution : 30 %.
Lot 3 : impression.
- valeur technique de la proposition appréciée par rapport aux moyens mis en oeuvre : 30 %,
- prix de la prestation : 40 %,
- délai d'exécution : 30 %.
Lot 4 : distribution.
- valeur méthodologique et technique de la proposition appréciée par rapport à l'organisation de la distribution et à la connaissance du territoire : 30 %,
- prix de la prestation : 40 %,
- délai de distribution : 30 %.
Date et heure limites de réception des plis : 23 août 2023 - heure locale : 12 h 00.

Vie pratique

En HLM aussi, la transmission du bail est automatique

Même en HLM, lors du décès d'un locataire, le bail est automatiquement transféré aux descendants qui vivaient avec lui. Le locataire n'a pas à saisir la justice pour faire reconnaître son droit de demeurer dans les lieux, a énoncé la Cour de cassation, contrairement à ce que soutenait un office HLM. Cependant, ce transfert automatique du bail ne se réalise que si le nouveau titulaire remplit les conditions d'attribution et si le logement est adapté à la taille du ménage. Un office de HLM, qui n'avait pas été informé du décès d'un locataire survenu quatre ans plus tôt, reprochait au fils qui était demeuré dans les lieux, d'être un occupant sans droit puisqu'il n'avait fait aucune démarche pour se faire reconnaître nouveau titulaire du bail. Mais ce n'était pas nécessaire, a jugé la Cour de cassation, puisqu'il était nouveau titulaire du bail par le seul effet de la loi de 1989 qui s'applique à tous les logements et régit les relations entre propriétaires et locataires. Par la suite il faudra vérifier s'il pouvait se maintenir dans les lieux. (Cass. Civ 3, 28.9.2022, V 21-11.533)

Travail

Un patron doit scrupuleusement respecter les horaires

Lorsque l'on emploie un salarié, il ne faut pas imposer d'autres horaires que ceux qui sont précisément prévus par le contrat. Un employeur qui exigeait que son vendeur arrive un quart d'heure en avance et parte un quart d'heure après la fermeture a été condamné pour travail dissimulé et à payer ces minutes supplémentaires quotidiennes comme heures supplémentaires. En mentionnant, en toute connaissance de cause, sur les bulletins de salaire des nombres d'heures inférieurs à la réalité, le commerçant fait preuve d'une intention de dissimulation, a retenu la Cour de cassation. Le travail dissimulé justifie une indemnisation du salarié et un redressement de cotisations sociales majorées, en plus d'éventuelles poursuites pénales. (Cass. Soc, 12.2.2020, E 18-22.478).

La rubrique Obsèques
du site Ouest-France
vous propose de nombreux
services en ligne.

Offrande de fleurs, de messes, dons,
dépôt gratuit de condoléances.



Offrir des fleurs



Offrir une messe



Faire un don

www.ouest-france.fr/obsèques